

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 12 Mars 2019</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37          Titulaires Présents : 28          Suppléants Présents : 1          Absents : 4          Pouvoirs : 4          Votants : 33          Pour : 31          Contre : 1          Nul : 0          Abstention : 1</p> <p><b>N° CC 66/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le douze Mars à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 06 Mars 2019</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.          Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p><b>Suppléants</b> : Anne-Laure GUILLET</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON.          Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p><b>Absents</b> : Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN</p> <p>Monsieur Grégoire LAFVERGES est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : SOCIAL – ENFANCE – JEUNESSE – Nom de la future maison pluridisciplinaire de santé à Frangy.**

Vu la délibération n°CC 326/2017 du 10 octobre 2017 portant sur la vente des terrains à Tétractem.  
 Vu la délibération n°CC 246/2018 portant sur le financement de la maison pluridisciplinaire de santé à Frangy.

Considérant que la Communauté de Communes Ussets et Rhône doit attribuer un nom pour la future maison pluridisciplinaire de santé à Frangy.

Le Président propose, suite à une discussion en Bureau, au Conseil communautaire d'appeler la future maison pluridisciplinaire de santé à Frangy, « Les Berges des Ussets ».

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

**ATTRIBUE** le nom « Les Berges des Usses » à la future maison pluridisciplinaire de santé, localisée à Frangy.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*